

GRANDES CULTURES

Campagne 2011-2012 – Bulletin n°28 – 26/06/2012

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Limousin, par la FREDON, les Chambres d'Agriculture, NATEA Agriculture, la Vie en Vert, l'EPEFPA de Saint-Yrieix la Perche, Sarl FAUCHER.

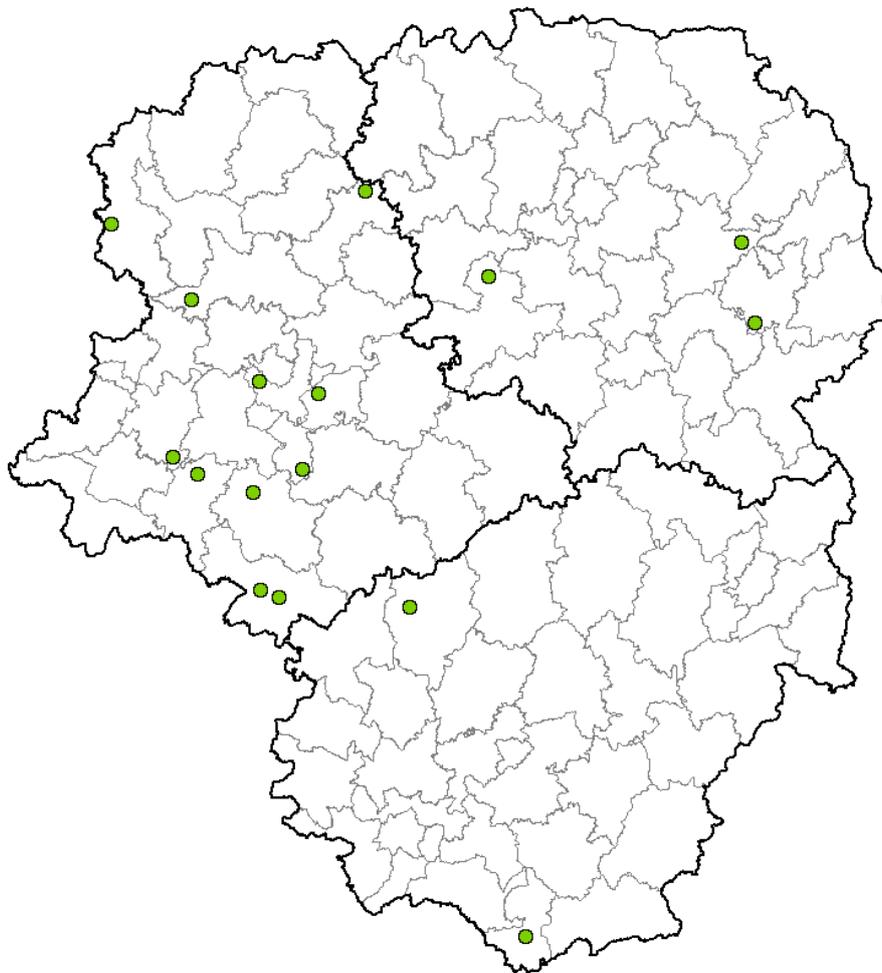
Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/> (Nos publications > Bulletins de Santé du Végétal), sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> et sur <http://www.fredon-limousin.fr/>

Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr

MAÏS

Aujourd'hui notre réseau de surveillance se compose de 16 parcelles : 3 implantées sur le département de la Creuse, 11 en Haute-Vienne et 2 en Corrèze :

Réseau de surveillance biologique du territoire : parcelles de maïs 2012



Bulletin de Santé du Végétal Limousin – Grandes Cultures N°28–26/06/2012- Page 1 sur 3

REPRODUCTION INTEGRALE DE CE BULLETIN AUTORISÉE - Reproduction partielle autorisée avec la mention « Extrait du Bulletin de Santé du Végétal Grandes cultures Limousin 2011-2012 N°28, consultable sous <http://www.limousin.synagri.com/> »

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Monsieur Joël SOURSAC
Président Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
accueil@limousin.chambagri.fr
05 55 10 37 90

REFERENTS FILIERES ET REDACTEURS DU BULLETIN :

Céréales à paille
Philippe PENICHOU
FREDON Limousin

pppenichou.fredon@gmail.com
05 55 04 64 54

Colza - Maïs
Valérie LACORRE
Chambre Départementale
d'Agriculture de la Haute-Vienne

valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr
05 87 50 40 00

Département	Commune	précédent	Variété	Date de semis	Protection de semence contre des ravageurs du sol
23	PEYRAT LA NONIERE	Prairie	LG 30275	05/05/2012	Oui
23	ST DIZIER LEYRENNE	Prairie	Prexley	10/05/2012	Non
87	FLAVIGNAC	Orge	Axxentus	11/05/2012	Non
87	NEXON	Blé	LG30275	14/05/2012	Non
87	LE VIGEN	Prairie	Prudi	15/05/2012	Oui
87	ST YRIEIX LA PERCHE La Faye	Maïs ens	Garant	15/05/2012	Oui
87	PANAZOL	Triticale	Secura	13/05/2012	Oui
87	CIEUX	Maïs ens	Klarens	12/05/2012	Non
23	ST SYLVAIN BELLEGARDE	Prairie	Coxximo	14/05/2012	Oui
87	LIMOGES	Maïs	P8309	25/05/2012	Non
87	FROMENTAL	Blé	LG3264	15/05/2012	Non
19	SIONAC	RGI	LG 3254	01/06/2012	Oui
19	SALON LA TOUR	Luzerne	Coradis	16/05/2012	Oui
87	GAJOUBERT	Prairie	Anjou 277	05/06/2012	Oui
87	GORRE	Triticale	Franky	16/05/2012	Non
87	ST YRIEIX LA PERCHE	Céréales immature	Codilor /Araya	15/06/2012	Non

Observations du réseau :

Département	Commune	Stade	% de plantes touchées				
			Taupins	Corbeaux	Pucerons	Limaces	Cicadelles
23	PEYRAT LA NONIERE	<i>Parcelle non observée</i>					
23	ST DIZIER LEYRENNE	9 feuilles	-	-	65	-	75
87	FLAVIGNAC	8 feuilles	-	-	15	5	-
87	NEXON	8 feuilles	-	-	-	-	100
87	LE VIGEN	9 feuilles	-	-	-	-	5
87	ST YRIEIX LA PERCHE La Faye	8 feuilles	-	-	-	-	-
87	PANAZOL	<i>Parcelle non observée</i>					
87	CIEUX	9 feuilles	-	-	10	-	100
23	ST SYLVAIN BELLEGARDE	7 feuilles	-	-	-	-	-
87	LIMOGES	8 feuilles	-	-	-	-	0
87	FROMENTAL	8 feuilles	-	-	-	-	-
19	SIONAC	4 feuilles	-	-	-	-	-
19	SALON LA TOUR	7 feuilles	-	2	-	2	5
87	GAJOUBERT	5 feuilles	-	-	-	-	50
87	GORRE	8 feuilles	-	-	-	-	-
87	ST YRIEIX LA PERCHE	<i>Parcelle non observée</i>					

Les stades vont de « 4 feuilles » à « 9 feuilles et plus », avec une majorité de parcelles aux stades « 8 à 9 feuilles et plus ». Ce stade correspond à l'initiation de la panicule et de l'épi.

Les conditions climatiques de ces derniers jours freinent les maïs. Les températures nocturnes sont encore fraîches.

Taupin :

Symptômes : perte de pieds ou dessèchement des feuilles

Période de risque : de la germination au stade 8 à 10 feuilles

Evaluation du risque : Situations les plus propices aux attaques de taupins :

- Sol riche en matière organique, frais
- Prairies longue durée fournissant une nourriture constante et une humidité du sol
- Semis profond
- Semis précoce
- Humidité après le semis
- Mulch en dégradation à la surface du sol

Cicadelles :

Evaluation du risque : leur présence à ce stade est normale.

Pucerons :

Observations du réseau : Les populations de pucerons sont observées dans 3 parcelles du réseau (Cieux, Flavignac – 87 et St Dizier Leyrenne - 23), mais avec une faible infestation.

Seuil de nuisibilité :

Ravageurs	Stade sensible	Seuil de nuisibilité
Pucerons <i>Metopolophium</i>	3 à 10 feuilles	5 puc./plante avant 3-4 feuilles
		10 puc./plante entre 3 et 6 feuilles
		20 à 50 puc./plante entre 6 et 8 feuilles
		100 puc./plante après 8-10 feuilles
Pucerons <i>Sitobion</i>	3 à 10 feuilles début juillet - début août	500 puc. / plante (avec présence d'ailés)
Pucerons <i>Rhopalosiphum</i>	début juillet - début août	Si population de pucerons en développement avec plus de 5% des panicules porteuses de colonies

Evaluation du risque : Risque moyen. Les stades de sensibilité vont être dépassés pour la plupart des parcelles. Mais attention les conditions climatiques des jours à venir sont favorables à l'arrivée des pucerons.

Limaces :

Symptômes, période de risque, seuil de nuisibilité : Cf. bulletin précédent disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/> (Nos publications > Bulletins de Santé du Végétal)

Evaluation du risque : la période de risque est dépassée, excepté pour les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade 6 feuilles.

Oiseaux : (Corbeaux, pigeons...):

Evaluation du risque : la période de risque est dépassée, excepté pour les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade 4 feuilles.

Divers :

Sur beaucoup de parcelles, on observe des brûlures sur les feuilles : celles-ci sont dues à un apport d'azote, mais sont sans conséquence pour le développement de la culture.



Brûlures sur feuilles
Photo CDA87

**PROCHAIN BULLETIN :
24 OU 31 JUILLET 2012**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'AGROALIMENTAIRE

Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.